



**Mise en place d'une plate-forme de  
compostage collectif et de collecte des  
déchets agricoles au Sambuc**

**CAHIER DES CHARGES**

**Maître d'ouvrage :  
Parc naturel régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty  
13 200 ARLES**

- 1 Objectifs**
- 2 Contenu de l'étude**
- 3 Modalités d'exécution**
- 4 Restitution**
- 5 Remise des propositions**

# 1 Objectifs

En lien avec l'Association des Marais du Verdier, le Parc souhaite développer un projet innovant prenant en compte les ressources et besoins locaux, notamment ceux qui ne sont actuellement pas valorisés (déchets verts, déchets issus de l'agriculture, emballages ...). Pour cela, les partenaires souhaitent étudier d'une part la possibilité de transformation de la décharge du Sambuc en point local technique de collecte intermédiaire des déchets agricoles, d'autre part en plate-forme collective de compostage.

Pour cela, une étude de faisabilité doit être réalisée. Elle visera à identifier les gisements et les acteurs, déterminer l'appropriation des acteurs locaux, étudier les moyens de collecte et de valorisation locale des bio-déchets, effectuer un dimensionnement technique de l'infrastructure, étudier la filière de retraitement et ses impacts environnementaux et enfin analyser le positionnement des différentes collectivités.

## 2 Contenu de l'étude

### **1- Définition des gisements, des acteurs du périmètre concerné et des capacités de traitement**

La réalisation et le dimensionnement d'un tel projet nécessite au préalable de définir les besoins des usagers et les ressources en déchets non valorisés.

Aussi la mission première du bureau d'études sera de quantifier les gisements:

Pour la plate-forme de compostage :

- en fraction fermentescibles des ordures ménagères du Sambuc,
- en déchets verts ( des particuliers et de l'entretien des espaces verts)

Pour le point de collecte des déchets agricoles :

- en PPNU ( Produits Phytosanitaires Non Utilisés)
- en plastiques agricoles (sacs d'engrais, bâches...)

Pour les autres produits non encore collectés sur le site :

- pneus,
- batteries,
- huiles usagées.

Il sera également nécessaire d'évaluer le périmètre concerné par la déchetterie du Sambuc.

Le prestataire identifiera les acteurs en présence sur le territoire proche et les filières de retraitement existantes.

En parallèle, un recensement des expériences similaires réalisées en France et dans des territoires « proches » de celui étudié pourra être réalisé par le bureau d'études.

Il s'agira de répondre aux questions : Existe-t il la ressource en déchets nécessaire pour que le projet soit pertinent ? Quelle capacité de traitement doit-on envisager ? De quelle surface a-t on besoin pour réaliser ces deux projets sur le même site ?

Ce travail d'identification des itinéraires devra être réalisé sur la base des échanges à organiser avec les services de la commune et les populations résidentes des lieux.

A partir des données recueillies, il sera dans un deuxième temps défini la solution la plus adaptée : plate-forme de compostage seule, point de collecte seul, possibilité de conduire les deux services sur le même site.

## **2- Amélioration des conditions existantes**

Le bureau d'études proposera des améliorations de la situation existante concernant tous les autres aspects de la déchetterie en matière de : praticabilité (gestion des bacs de collecte du bois, de la ferraille...), de modalités d'ouverture du site, de signalétique sur le site.

## **3- Définition des modalités de mise en œuvre**

Le prestataire devra définir ensuite les principes d'organisation du projet à toutes les phases :

- Apport volontaire par les habitants et les agriculteurs
- Gestion du site (suivi et entretien du compost, accueil et contrôle des dépôts)
- Modalités d'utilisation du compost par les habitants et pour les espaces verts avoisinants.

Ces modalités tiendront évidemment compte des normes en matière de sécurité à tous points de vue (environnement et sécurité des biens et des personnes) sur lesquelles le prestataire aura fait un point préalable.

Compte tenu de la situation particulière de la déchetterie dans un Parc naturel régional, la prise en compte d'un fort niveau d'exigence en matière de qualité environnementale pour les propositions sera un point déterminant.

Le bureau d'étude déterminera également les besoins matériels et humains nécessaires à la réussite du projet.

Enfin, il fournira une estimation financière des coûts annuels de l'opération en termes de fonctionnement et d'investissement.

### 3 Modalités d'exécution

Délais : l'étude sera conduite sur une durée de 2 mois. Au delà, des pénalités de retard de 1% du montant HT de l'étude seront appliquées par jour de retard.

Equipe : le bureau d'étude précisera dans son offre l'équipe qu'il entend affecter à la mission, en particulier la qualification et l'expérience des intervenants. Le bureau d'étude engage sa responsabilité dans chaque étape du travail, même en cas de recours à un sous-traitant extérieur.

Montant : Le bureau d'étude fournira un devis détaillé de sa prestation.

### 4 Restitution

- Un dossier illustré couleur reproductible (format A4, papier recyclé) + format numérique (libres de droits),
- 2 dossiers couleur (format A4, papier recyclé),
- Une présentation des résultats de l'étude en réunion devra être réalisée sur support Power Point avec vidéo projecteur.
- Une restitution publique au Sambuc des résultats de l'étude avec intégration ultérieure des éventuelles observations formulées à cette occasion.

### 5 Remise des propositions

- Les propositions d'intervention devront comprendre :
  - la démarche d'intervention proposée et le nom du chef de projet,
  - le planning prévisionnel des différentes phases d'intervention, et la durée de la mission,
  - une liste de références de travaux similaires.

Les offres seront jugées sur les capacités du cabinet d'étude à traiter les différents aspects de la mission. Les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée seront examinés avec intérêt.

- Les propositions devront être adressées **au plus tard le 27/10/08** à :

Monsieur le Président Parc naturel régional de Camargue Mas du Pont de Rousty - 13 200 ARLES
---

Pour toute information complémentaire, les personnes suivantes peuvent être contactées au Parc Naturel Régional de Camargue – Tel : 04.90.97.10.40  
- Mme Elen Le Roux – Chargée de mission architecture, urbanisme, paysage et énergie